

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 54

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

Du mardi 7 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 07 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Modification du règlement
intérieur de la Médiathèque
Municipale**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 septembre 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 septembre 2021

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Elie PERRIOT, Damien CORNU à Emilie BEAU

Étaient absents excusés : Patrick BREYER, Delphine ANDRÉ, Damien CORNU

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2017/74 du 27 Juillet 2017 approuvant le règlement intérieur de la Médiathèque Municipale,

VU la délibération n° DEL-2020-119 du 30 novembre 2020 approuvant la modification du règlement intérieur de la Médiathèque Municipale,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur.

En effet, les jeux de société pourront désormais être loués par carte et la caution de ceux-ci est supprimée.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire du règlement sur lequel les modifications apportées sont mentionnées en rouge.

Envoyé en préfecture le 08/09/2021

Reçu en préfecture le 08/09/2021

Affiché le 08/09/2021

ID : 052-215200403-20210907-DEL2021_54-DE



Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande donc au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque municipale avec les modifications apportées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur qui sera joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque municipale avec les modifications apportées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur qui sera joint à la présente délibération.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 8 septembre 2021



Monsieur André NOIROT